

<http://www.canalalpha.ch/actu/jackpot-pour-le-conservatoire-de-musique/>

<https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/don-anonyme-au-conservatoire-neuchatelois-pour-rendre-la-musique-accessible-a-tous?id=9941083>

Une anonyme lègue un million de francs pour favoriser l'accès au Conservatoire neuchâtelois



Grâce à ce don, les familles qui peinent à s'acquitter des frais d'écolage seront encore mieux soutenues. Muriel Antille

30.10.2018, 17:48 Une anonyme lègue un million de francs pour favoriser l'accès au Conservatoire neuchâtelois

Par [Anabelle Bourquin](#)

Générosité Une généreuse donatrice a souhaité venir en aide aux enfants dont les parents peinent à payer les frais d'écolage du Conservatoire neuchâtelois. Dans son testament, cette anonyme a légué près d'un million de francs en faveur de ces élèves.

Certaines nouvelles font vraiment plaisir à recevoir. Et ce n'est pas Sylvain Jaccard, le directeur du Conservatoire de musique neuchâtelais, qui dira le contraire, lui qui n'est pas près d'oublier le téléphone reçu il y a quelques mois.

Confirmant nos informations, il raconte avoir appris par un notaire que son école de musique allait toucher une importante somme d'argent: un héritage de près d'un million de francs, versé par une donatrice anonyme. Après que les détails légaux et administratifs ont été réglés, le legs a été perçu la semaine dernière.

Les élèves seuls héritiers

Selon les volontés de la défunte, l'héritage doit strictement servir à aider les familles qui peinent à payer les frais d'écolage de leurs enfants, quel que soit leur niveau d'instrument, et quel que soit leur âge du moment qu'ils sont mineurs. Ni le Conservatoire (qui n'a rien à voir avec la Haute Ecole de musique), ni l'Etat ne peuvent toucher à cet héritage. Pas question, donc, d'utiliser l'argent pour financer l'achat de nouveaux pianos ou pour aider au bouclage des comptes du Conservatoire, par exemple.

La généreuse donatrice, dont on ignore l'identité, semble avoir vécu modestement toute sa vie. «Nous savons uniquement qu'il s'agissait d'une personne altruiste, et qui a souhaité faire redistribuer ses économies réalisées tout au long de sa vie. L'une de ses dernières volontés a été de vouloir aider les enfants du Conservatoire», explique Sylvain Jaccard.

Pour le Conservatoire de musique, tout n'a pourtant pas été simple. Il a fallu s'assurer que toucher cet héritage ne poserait pas de problème légal. Car une institution étatique n'a en principe pas le droit de percevoir de legs. «Notre chance, c'est que la Loi sur le Conservatoire précise que les dons ou legs sont reçus et gérés par notre fondation, qui est de droit privé. Nous sommes donc en règle», se réjouit Sylvain Jaccard.

«Un rêve se réalise»

Les dernières volontés de la défunte deviennent donc réalité avec effet immédiat: désormais, toute famille ayant besoin d'un soutien financier pour payer les frais d'écolage de son enfant peut s'approcher du Conservatoire et remplir une demande de bourse. «Nous avons déjà un système de facturation adapté au revenu des parents, selon des critères sociaux bien établis. Avec cet héritage, nous pourrions les soutenir encore plus généreusement, voire même aider davantage de familles, sur plusieurs années. C'est inespéré. Un rêve se réalise: celui de rendre la musique accessible à tous.»

Et les demandes devraient être nombreuses, «sachant que nous constatons une augmentation du nombre de familles à bas revenu. J'ai même vu des parents renoncer à inscrire leur enfant faute de moyens. Ça n'est pas admissible.»

Autre bonne nouvelle, l'héritage permettra de soutenir les familles en difficultés dès la première année d'enseignement de la musique, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. «J'espère que nous croulerons sous les demandes! Le Conservatoire a plus que jamais la possibilité d'assumer son rôle social.»